



Gemeng Noumer

## CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **jeudi, le 28 avril 2022 à 19.30 heures** dans la salle des fêtes au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment école/mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Approbation de la convention relative à l'Office social commun à Larochette pour l'année 2022
2. Approbation de conventions tripartites conclues pour 2022 et concernant :
  - a. la Maison relais à Nommern
  - b. la garderie « Butzenhaff » à Cruchten
3. Approbation d'avenants aux conventions tripartites conclues pour 2021 et concernant :
  - a. la Maison relais à Nommern
  - b. la garderie « Butzenhaff » à Cruchten
4. Règlement communal relatif à une allocation de vie chère
5. Règlement communal relatif à un soutien communal dans le cadre d'une fête des voisins (Nopeschfest)
6. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2020
7. Approbation du projet d'aménagement d'un tronçon de piste cyclable à Cruchten (« Eeschbiërg »)
8. Approbation d'une convention relative au fonctionnement du service régional « conseil pacte nature » du Natur- & Geopark Mëllerdall
9. Désignation d'un délégué communal auprès de la « Nordstadjugend asbl »
10. Désignation d'un délégué communal auprès du Comité d'accompagnement pour l'eau potable de la région du Parc naturel du Mëllerdall (CACC)
11. Désignation d'un délégué communal suppléant auprès de la LAG LEADER Région Mëllerdall
12. Approbation d'un avenant relatif au contrat de mise à disposition de la maison d'habitation sise 3, Ale Wee à Nommern
13. Approbation d'un compromis d'échange de terrains dans le cadre de l'agrandissement du campus scolaire à Nommern
14. Aide humanitaire dans le cadre du conflit armé en Ukraine :
  - a. inscription d'un crédit budgétaire spécial
  - b. allocation de dons
15. Crédit budgétaire spécial pour soutien de la natation de loisir des jeunes
16. Approbation de la convention de remembrement dans l'intérêt de la mise en œuvre du PAP "Rue Principale/Rue de la Gare" à Cruchten

17. Approbation d'actes notariés relatifs à

- a. l'échange de terrains dans le cadre de la régularisation d'emprises-voirie à Niederglabach
- b. la cession gratuite de terrains dans le cadre d'un lotissement à Niederglabach
- c. l'acquisition d'un terrain dans le cadre de la régularisation d'emprises-voirie à Niederglabach
- d. la vente d'un terrain (35 centiares) au propriétaire de la parcelle immédiatement adjacente à Cruchten – Rue des Chapelles
- e. l'acquisition d'un terrain dans le cadre de la régularisation d'emprises-voirie à Schrondweiler – CR119
- f. l'échange de terrains dans le cadre de la régularisation d'emprises-voirie à Schrondweiler – Rue Geischleid

18. Subside extraordinaire à l'association « Théaterveräin Bühn '93 »

Nommern, le 20 avril 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal  
Laurent REILAND  
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre  
Franco CAMPANA

